



PRÉFECTURE DE LA MAYENNE

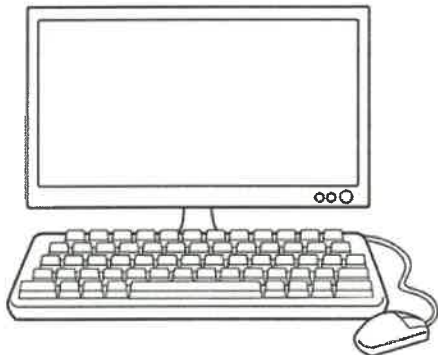
Direction départementale
des Territoires

Service eau et biodiversité

Unité faune sauvage, nature et biodiversité

Télédéclaration de procédures de destruction à tir des ESOD

www.demarches-simplifiees.fr



Quelles autorisations peuvent être télédéclarées ?

www.demarches-simplifiees.fr

En 2021, la DDT de la Mayenne met en place
3 téléprocédures relatives à la destruction à tir des espèces
susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) :

► Autorisation préfectorale de destruction à tir de Renard et Fouine

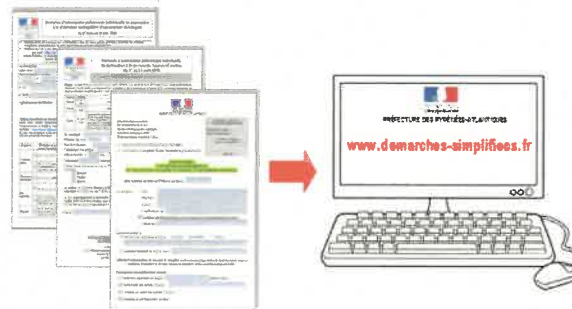
- Personnes concernées : détenteurs du droit de destruction ou délégués
 - Période de dépôt de la demande : à partir de février
 - Période d'autorisation : du 1^{er} au 31 mars.
- Au delà du 31 mars pour le renard.

► Autorisation préfectorale de destruction à tir de Corbeau freux et Corneille noire

- Personnes concernées : détenteurs du droit de destruction ou délégués
- Période de dépôt de la demande : à partir de février
- Période d'autorisation : du 1^{er} avril au 31 juillet

► Autorisation préfectorale de destruction à tir de la Pie bavarde

- Personnes concernées : détenteurs du droit de destruction ou délégués
- Période de dépôt de la demande : à partir de février
- Période d'autorisation : du 1^{er} mars au 10 juin



Comment accéder à la télédéclaration ?

Les liens d'accès sont disponibles sur les sites internet
de la **préfecture de la Mayenne** :
<https://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Especes-susceptibles-d-occasionner-des-degats-ESOD>

de la **Fédération Départementale des Chasseurs 53** :
<http://www.chasse53.fr/>

Lien d'accès à la demande d'autorisation de destruction
à tir de Renard et Fouine

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/destruction-esod53-renard-fouine-individuel>

ou si vous représentez une société de chasse ou un GDON

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/destruction-esod53-renard-fouine-societe-gdon>

Lien d'accès à la demande d'autorisation de
destruction à tir de Corbeau freux et Corneille noire

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/destruction-esod53-corvides-individuel>

ou si vous représentez une société de chasse ou un GDON

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/destruction-esod53-corvides-societe-gdon>

Lien d'accès à la demande d'autorisation de
destruction à tir de la Pie bavarde

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/destruction-esod53-pie-bavarde-individuel>

ou si vous représentez une société de chasse ou un GDON

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/destruction-esod53-pie-bavarde-societe-gdon>

Quelles sont les différentes étapes ?

1. Je me connecte au site avec mon compte utilisateur (cf. au verso pour la création du compte) et je commence la déclaration.

Commencer la démarche

2. Je complète le formulaire de demande en ligne et dépose ma demande d'autorisation.

- Certaines informations marquées d'un * doivent obligatoirement être renseignées.
- En cas de difficulté, je peux donner l'accès à mon dossier à une tierce personne en cliquant sur « Inviter une personne à modifier ce dossier ».
- Je clique sur « Déposer le dossier » pour déposer ma demande auprès de l'administration.

Déposer le dossier

3. Je reçois par mail l'accusé de réception du dépôt de ma demande.

4. Je reçois un mail d'information à chaque étape d'avancement de ma demande.

5. Je reçois un mail d'acceptation si ma demande est recevable.



À tout moment, je peux me connecter sur le site pour suivre l'avancement de ma demande et envoyer un message à la DDT

J'ai déjà un compte sur demarches-simplifiees.fr

Je m'identifie avec FranceConnect :



J'ai déjà un compte sur demarches-simplifiees.fr ou je peux me connecter avec un autre compte :

Je choisis un compte pour me connecter sur :

demarches-simplifiees.fr



Créer un compte sur demarches-simplifiees.fr

- Je clique pour créer un compte demarches-simplifiees.fr

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

- je renseigne mon e-mail et crée mon mot de passe

Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Email

Mot de passe

Créer un compte

- je confirme la création de mon compte à partir du message reçu sur ma boîte mail.

Vos correspondants à la DDT

➤ Isabelle HATTE
Gestionnaire chasse
02 43 67 89 70

➤ Secrétariat de l'unité
ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.fr
02 43 67 89 70

Horaires et adresse

- Du lundi au vendredi – 9h-12h/14h-17h.
- Cité administrative – 60 rue Mac Donald
BP 23009, 53063 LAVAL cedex 9.

➤ Aide en ligne

Une aide en ligne est disponible sur le site demarches-simplifiees.fr pour vous aider dans l'utilisation du logiciel.

Cliquer sur :

Aide